

04/09

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2018

Présents :

Julie BILQUARD, Mathilde BOYER, Clément DELORAS, Nicholas DUNGAN, Camille ETIENNE, Aurélien FROISSART, Côme GIRSCHIG, Frédéric GROS (départ à 9h30, procuration à Jan ROVNY), Nicolas GUERRERO, Hugo JEAN, Alexandre MARIANI, Jan ROVNY.

Absents ou excusés

Hannes JAFFRE (procuration à Mathilde BOYER), Christophe JAMIN, Gessica JEAN (procuration à Alexandre MARIANI), Pap NDIAYE (procuration à Frédéric GROS), Pauline PANNIER, Jeanne POLLACHI.

Assistaient à la séance :

Isabelle AMBLARD	coordinatrice du département des langues
Sana DE COURCELLES	directrice exécutive de l'École d'Affaires Publiques
Marie-Laure DJELIC	co-doyenne de l'École du management et de l'innovation
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice de la scolarité
Anne-Laure FAURE	responsable pédagogique à l'École du management et de l'innovation
Ismahane GASMI	chargée de mission
Delphine GROUES	directrice des études et de l'innovation pédagogique
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante

*

* *

II. Projet d'un double diplôme en « Santé et politiques publiques » entre l'École d'Affaires publiques et l'Université Paris Descartes (Paris V)	2
II. Proposition d'évolution du master « Economics and Business », École du Management et de l'innovation	4
III. L'enseignement des langues en Master : bilan et perspectives	7
IV. Validation des modalités de la procédure de reconnaissance des associations étudiantes 2018-2020	17
V. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 23 janvier et du 19 février 2018	19
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	19

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2018**

La séance est ouverte à 8 h 38 par Mathilde BOYER.

Mathilde BOYER

Bienvenue, en ce lundi matin, à cette séance du Conseil de la vie étudiante et de la formation. Nous avons, aujourd'hui, différents points à l'ordre du jour. Nous allons commencer par le projet du double diplôme avec Paris Descartes, puis nous passerons à la proposition d'évolution du Master *Economics and Business*, au bilan et aux perspectives de l'enseignement des langues en Master. Enfin, nous passerons à la validation des modalités de procédure de reconnaissance des associations étudiantes et à l'adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 23 janvier et du 19 février 2018. Pour terminer, nous aborderons les questions diverses.

**I. PROJET D'UN DOUBLE DIPLOME EN « SANTE ET POLITIQUES
PUBLIQUES » ENTRE L'ÉCOLE D'AFFAIRES PUBLIQUES ET
L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES (PARIS V)**

a) Exposé

Sana DE COURCELLES

Merci beaucoup. Pour ce qui est du projet du double diplôme avec Paris V, je suis très fière et très heureuse de vous le présenter aujourd'hui ; en effet, il s'agit d'un vrai projet historique qui prend deux formes. Il est historique parce qu'il s'agit d'un ancien accord ; nous travaillons depuis cinq ans avec Paris V, initialement avec l'accueil d'étudiants en médecine au sein de la spécialité Santé à l'École d'Affaires publiques. Ainsi, nos étudiants de la spécialité Santé peuvent partager leur expérience dès le niveau Master avec de futurs praticiens ; il est important pour le monde de la santé que les praticiens puissent se rapprocher des gestionnaires. Cet accord initial a progressé et est devenu un certificat ; cela est devenu certifiant pour les étudiants de Paris V depuis l'année dernière. Nous travaillons à l'idée d'un double diplôme permettant la réciprocité entre les étudiants de Sciences Po et les étudiants de l'Université Paris V et de diverses facultés en sciences. L'idée est de parvenir à cette réciprocité avec une maquette pédagogique que nous devons présenter puisque l'Université Paris V doit les faire valider par le ministère, dans les semaines à venir, avec une mise en place qui n'interviendrait qu'à partir de septembre 2019. Pour autant, nous avons, bien évidemment, travaillé sur des maquettes pédagogiques recouvrant quatre semestres, donc deux années ; nous avons combiné les enseignements de l'École d'Affaires publiques de la spécialité Santé ainsi que les enseignements à Paris V, notamment les enseignements en sciences comme l'épidémiologie, etc. Pour nous, l'important est que ce projet a pris en compte l'ensemble des règles de diplomation d'un étudiant à Sciences Po ; nous avons réussi à faire en sorte que Paris V puisse également les intégrer et les prendre en compte pour l'ensemble des étudiants. Finalement, nous arrivons sur une maquette assez standard pour un étudiant à l'École d'Affaires publiques ; ces étudiants, en traversant la rue, disposent d'enseignements en sciences ; pour nous, l'idée importante est celle du partage et de la réunion, au sein d'une même salle, dans les mêmes enseignements, des futurs praticiens et des futurs gestionnaires.

b) Questions et observations

Hugo JEAN

Ma question porte sur deux points. Le premier sujet porte sur les frais d'inscription. J'ai lu que les frais d'inscription seraient payés à la fois dans le cadre de Sciences Po et dans le cadre de Paris Descartes. Pour un étudiant qui serait à Sciences Po, la variation ne serait pas très grande puisque les frais d'inscription, à la fac, sont assez minimes. Cependant, au cas où les étudiants issus de Paris Descartes

rejoindraient Sciences Po, ils devraient payer d'un seul coup des frais d'inscription importants. Avez-vous prévu des aménagements particuliers pour ces situations ?

Par ailleurs, j'ai une interrogation concernant la maquette pédagogique sur le cours de spécialité. J'ai vu qu'il y avait une différence de crédits qui dépendait de la différence d'heures en fonction des spécialités. N'y a-t-il pas un risque que certaines spécialités soient délaissées avec pour calcul de gagner un maximum de crédits ? Ne faudrait-il pas aligner le nombre d'heures ou, au contraire, aligner le nombre de crédits, en raison d'un déséquilibre ?

Clément DELORAS

Je voudrais me réjouir de ce double diplôme que nous attendions depuis longtemps ; je suis extrêmement ravi de voir qu'il aboutit enfin. J'aurai, pour ma part, deux questions. Madame de COURCELLES relevait l'idée d'une mise en œuvre en 2019. Je voulais savoir comment vous alliez gérer la rentrée prochaine et la phase de transition puisque le double diplôme sera au moins annoncé même s'il ne sera pas encore « porté sur les fronts baptismaux » ; de ce fait, nous allons conserver une certification parce que nous sommes sur les mêmes volumes ; sommes-nous sur une période de transition ?

Ma deuxième question portait sur les perspectives que cela pouvait en ouvrir dans le cadre de la préparation au concours puisque ce double diplôme a évidemment vocation à former des professionnels, mais aussi à préparer au concours ; je pense, en priorité, à l'EHESP, mais pas seulement. Je sais que Paris Descartes et Sciences Po ont chacun leur prépa sur ce sujet ; de ce fait, comment envisagez-vous la suite ?

Sana DE COURCELLES

Pour ce qui concerne les frais d'inscription et les aménagements potentiels, effectivement, nous nous sommes calqués sur l'ensemble des doubles diplômes nationaux à Sciences Po avec les doubles frais d'inscription. Nous n'y dérogeons en rien. Pour les étudiants de Paris V, à partir du moment où nous basculons de la certification au diplôme, il y a une entrée dans le droit commun pour l'ensemble des étudiants ; à ce titre, à mon sens, ils bénéficient du même type d'aménagement ou d'accompagnement dont pourrait bénéficier un étudiant de Sciences Po.

Concernant les maquettes pédagogiques et les potentiels déséquilibres, les discussions sur ce sujet ont été longues. Paris V n'attribue pas le nombre de crédits associé au nombre d'heures, mais à la valeur qui donne un enseignement. À Sciences Po, les règles sont vraiment liées au nombre d'heures d'enseignement et donc de travail associé à chacun des cours. À ce titre, là aussi, nous ne dérogeons pas du tout à la règle standard de Sciences Po ; nous espérons, comme d'habitude, que nos étudiants continueront à suivre les cours avec plaisir et avec rigueur l'ensemble sur de leurs enseignements.

Pour ce qui est de la mise en œuvre en 2019, vous avez tout à fait raison. À partir de 2018, il y aura une phase de quasi-transition puisque ce sera une reconduction de ce qui existe à ce stade, donc une certification pour des étudiants de Paris V. 2019 sera, sans doute, une année de transition mais nous resterons, a priori, à peu près sur le même volume d'une vingtaine d'étudiants, 25 tout au plus, afin d'éviter de nous retrouver d'un seul coup avec un volume trop important. Il nous paraît, effectivement, très important de préparer cette transition et, d'autre part, de communiquer. En effet, ce type de formation est assez unique. Dans les deux cas, nous espérons que ce soit dans une logique extrêmement ouverte. Nous aimerions que les étudiants en médecine de Paris V ne soient pas les seuls à s'intéresser à la question, mais nous aimerions également que cette procédure soit ouverte à la procédure nationale et internationale d'admission en Master. Nous aimerions que cette procédure ne soit pas uniquement ouverte aux étudiants du Collège afin que nous soyons vraiment dans une logique d'un Master qui fasse, quelque part, « date » au sein du paysage français ; pardonnez-moi l'ambition. Cette notion de communication me paraît donc très importante. Vous avez également parfaitement raison ; dans la communication, la perspective d'une prépa-concours est particulièrement attrayante ; nous devons sans doute travailler sur nos deux prépas-concours ; en effet, côté médecine, il existe des prépas-concours pour l'EM 3S et le HESP, les deux concours dits « sanitaires et sociaux ». Cependant, nos étudiants ne s'intéressent pas uniquement à ces concours. Le fait d'allier nos forces peut, là encore, renforcer les capacités des futurs professionnels parmi nos étudiants et nous nous en réjouissons.

c) *Vote*

Mathilde BOYER

Très bien. S'il n'y a plus de questions, nous allons passer au vote.

Ismahane GASMI

Il y a des procurations.

Hannes JAFFRE donne procuration à Mathilde BOYER ; Gessica JEAN donne procuration à Alexandre MARIANI ; Pap NDIAYE donne procuration à Frédéric GROS.

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Le projet de double diplôme en « Santé et politiques publiques » entre l'École d'Affaires publiques et l'Université Paris Descartes (Paris V) est adopté à l'unanimité.

II. PROPOSITION D'ÉVOLUTION DU MASTER « ECONOMICS AND BUSINESS », ÉCOLE DU MANAGEMENT ET DE L'INNOVATION

a) *Exposé*

Marie-Laure DJELIC

Bonjour à tous en cette journée d'automne. Nous sommes ici pour vous présenter un projet en cohérence avec notre projet de construction de l'École du Management et de l'innovation. L'idée est de partir d'un des programmes dont nous avons hérités et qui était, autrefois, un programme du département d'économie ; il avait été créé parce que l'une des filières du Programme Finance et Stratégie avait connu un grand succès en anglais. À partir de cette filière, un programme séparé en anglais, le Master Economics & Business. Lorsque nous avons fait l'audit de tous nos programmes, nous nous sommes rendus compte que ce programme était en fait trop proche de la mention stratégie du Master Finance et Stratégie (mais en anglais). C'était un problème et cela ne créait en fait pas mal de confusions auprès des candidats. Qui plus est, le label *Economics and Business* n'est pas très compréhensible sur le marché international. Les candidats (Collège et externes) ne savaient pas s'ils devaient se diriger vers le Master Finance et Stratégie ou vers ce Master *Economic and Business*.

Nous avons décidé de construire sur les forces de ce programme (programme de grande qualité avec de très bons résultats pour le placement des étudiants) tout en lui donnant une identité plus forte et unique qui ait du sens et une vraie visibilité au niveau international. Le positionnement choisi a deux axes – tout d'abord un axe de visibilité internationale associé à des Masters classiques en management international sur lesquels nous sommes attendus ; nous sommes une École du Management et de l'innovation ; de ce fait, il est étrange de ne pas avoir un seul Master avec le terme « management ». Ensuite un axe *sustainability* et responsabilité qui est cohérent avec le projet de l'École. Ce Master a vocation à devenir un flagship de l'École et à porter son projet à l'international, un projet qui correspond à des évolutions profondes de notre environnement. Ce projet doit se concevoir aussi en parallèle du projet de Chaire, Nouvelles Prospérités, que nous souhaitons développer ainsi que par rapport à notre stratégie d'alliance internationale.

Il n'y a pas de modifications fondamentales du programme ni dans sa structure ni dans la langue ; cela reste un programme en anglais. Il n'y a également pas de modifications dans notre recrutement qui restera un recrutement à la fois sur le Collège Sciences Po et en externe, en France et à l'international, le recrutement étant plus important à l'international qu'en France. Il n'y a évidemment pas d'implication budgétaire non plus. Il y a simplement, comme vous l'avez vu dans le PowerPoint joint à la note, une structuration plus nette des cours existants avec une visibilité donnée à un certain nombre d'électifs qui existaient déjà et qui étaient très orientés *sustainability* et *responsability*.

Un travail va être réalisé sur deux axes ; le premier axe n'est pas encore affirmé très clairement dans le projet que vous avez reçu mais nous sommes en train de le travailler. Il porte sur l'entrepreneuriat, en général. En deuxième évolution, nous souhaitons renforcer la dimension *sustainability* à travers une

transformation de certains cours obligatoires qui auront cette coloration, à travers une évolution d'un certain nombre d'électifs et la création de nouveaux électifs et à travers tout un ensemble d'activités et un écosystème autour du programme ; ce sont à la fois des événements de rentrée, des événements type Masterclass. Un grand prix annuel est en réflexion ; qui reprendrait le modèle que nous avons sur le programme OMRH et qui fonctionne très bien (du Prix du livre RH).

Nous avons embarqué un ensemble de partenaires, en particulier ASHOKA, mais beaucoup d'autres avec lesquels Anne-Laure travaille de manière très étroite. Cela va nous permettre de travailler avec Station F, des tiers lieux qui seront des endroits sur lesquels nous pourrions développer ces activités conjointement avec tous ces acteurs. Je n'en dirai pas plus. Bien sûr, nous nous tenons prêtes à répondre à vos questions.

b) *Questions et observations*

Julie BILQUARD

J'ai des questions concernant votre présentation et les documents auxquels nous avons accès. Une de mes questions porte sur les partenariats privés. Quelle influence auront ces partenariats ? Auront-ils un droit de regard sur la maquette pédagogique ? Feront-ils des interventions lors des cours ?

Mon autre question portait sur le voyage entre le premier semestre et le second semestre. Ce voyage sera-t-il obligatoire ou sera-t-il facultatif ? Dans ce dernier cas, dans quelle mesure pourra-t-il être financé ? Des aides seront-elles mises en place pour les étudiantes et les étudiants ?

Camille ÉTIENNE

Je voulais vous féliciter pour ce remaniement. Nous en avons un peu discuté ; à mon sens, cela va dans le bon sens et cela suit ce que nous avons voté, il y a quelques semaines, sur le Master dans le luxe et développement. Je trouve que cela est une excellente idée. D'ailleurs, j'espère être, peut-être, parmi vos prochains étudiants.

Je souhaiterais avoir une précision. Ce sera un vrai challenge de faire un cours de *Business Human Rights*. Par rapport au Master Finance et Stratégie et au Master en Environnement, cela va-t-il engendrer des modifications ou non ?

Marie-Laure DJELIC

Concernant les partenariats privés, je vais donner un peu la même réponse que la dernière fois, sur le Master Luxe. Nous faisons cela partout. Ces partenariats ont vocation à améliorer votre employabilité, l'employabilité des étudiants. Cela se décline de plusieurs façons, notamment sous la forme d'un travail avec les entreprises qui vont nous fournir des stages et des apprentissages ; cela se décline sous la forme d'un travail régulier pour lequel nous invitons des entreprises dans le cadre de cours afin de transmettre un certain nombre d'éclairages et d'exemples ; ce n'est rien d'autre que des exemples. Nous organisons également des petits-déjeuners ou des *afterwork*, ce qui nous permet de mettre en relation les entreprises et les étudiants intéressés par l'éventualité d'un stage ou d'un premier emploi dans ces entreprises afin de mieux comprendre ce qu'elles font et les métiers associés à l'entreprise en question. Ces partenariats sont bien balisés et existent depuis toujours. Certains sont associés avec un financement qui n'a aucune contrepartie dans la transformation pédagogique de notre part. Le contrôle de la pédagogie est totalement entre nos mains. Cela est quelque chose de balisé et qui existe partout, je pense, dans toutes les écoles et pas simplement à l'École du Management et de l'innovation.

Concernant le voyage, nous montons un projet de chaire sur lequel nous commençons à chercher des partenaires financiers. Nous faisons en sorte d'avoir un financement pour ce voyage, comme pour le voyage du Master Luxe dont je vous avais parlé, la dernière fois. L'idée est, en effet, que cela n'ait pas d'impact différentiel entre ceux qui pourraient financer ce voyage et ceux qui ne le pourraient pas. Cela fait partie de la motivation de la chaire. Au sein même de la chaire, un budget est prévu pour ce genre de chose.

Merci beaucoup pour votre point. Je pense également que cela va dans la bonne direction ; cela est d'ailleurs la seule direction dans laquelle nous pouvons nous orienter, aujourd'hui. Merci beaucoup. Je vais laisser Anne-Laure répondre sur Finance et Stratégie. En effet, bien sûr, cela a un impact sur Finance et Stratégie.

Anne-Laure FAURE

L'impact, sur leurs maquettes, va être assez minime ; il s'agit plutôt d'un impact dans le fait que nous avons, pour le moment, de nombreux cours mutualisés que nous ouvrons à la fois aux étudiants de Finance et Stratégie et aux étudiants de *Economics and Business*, surtout dans les électifs. Je dirais que le principal impact, en essayant de donner à ce nouveau Master toute son unicité et plus de durabilité, est, effectivement, que nous aurons moins d'électifs en commun. Il y aura une offre tout aussi belle de chaque côté, mais il y aura moins de partages possibles des électifs parce qu'il s'agit d'une grosse machine au niveau des secrétariats pédagogiques. Cela commençait à devenir problématique. Sur le Programme Finance et Stratégie, en tant que tel, eux-mêmes vont développer, à terme, quelque chose en anglais. De ce fait, il était vraiment important qu'*Economics and Business* prenne une direction autre.

Marie-Laure DJELIC

La politique de l'École est de créer le plus possible de ponts entre tous nos programmes. Nous allons donc, malgré tout, conserver une réelle fluidité entre les deux programmes. Nous avons épuisé nos énergies pour cette année, mais vous nous verrez revenir, l'an prochain, sur l'évolution quant à la substance du Master Finance et Stratégie avec un projet, à l'intérieur, en particulier, de la partie finance de développement d'un Track plus orienté sur finance durable. Cela pourra nous permettre, à nouveau, de refaire des ponts entre le Master *Economics and Business*, tout du moins au niveau des électifs, et une partie de l'offre du Master Finance et Stratégie.

Anne-Laure FAURE

Typiquement, ce Master fera des ponts avec le Master ITN, Luxe durable ; le focus finance sera un peu réduit ; il y aura un peu plus de ponts avec toute l'EMI, en général.

Pour le cours *Business and Human Rights*, nous avons déjà discuté avec un professeur de l'École de Droit, Jeremy Perelman, qui ferait cela très bien.

Clément DELORAS

Je constate effectivement que l'école poursuit cette transformation. J'avais une question en lien avec ce que nous nous étions dit lors du dernier Conseil, et sans vouloir anticiper le débat que nous allons avoir ensuite. Nous avons, une fois de plus, un Master en anglais avec un niveau C1 exigé. Pour les étudiants identifiés comme étant au niveau C1, comment accompagner ceux qui ont à un niveau C1 « faible » car nous savons très bien qu'il y a des écarts de niveau, le C1 n'étant pas une garantie suffisante de maîtrise parfaite de l'anglais. Comment l'École du Management de l'innovation accompagne-t-elle les étudiants dans leur appropriation d'un anglais qui ne soit pas juste un anglais technique, mais qui soit aussi un anglais professionnel ? Comment envisagez-vous d'accompagner ces étudiants identifiés comme étant, peut-être, plus fragiles dans ce cursus.

Marie-Laure DJELIC

Ce programme existe déjà ; il est déjà en anglais. C'est quelque chose que nous faisons, visiblement, assez bien. Je ne dispose pas de tout l'historique ; je ne vais donc peut-être pas pouvoir vous répondre en détail là-dessus, sur notre façon d'accompagner. Je ne sais pas de quelle façon nous mesurons un niveau « faible ».

Clément DELORAS

Entre un C1 et un C2, il existe une vraie différence. Le niveau C1 est le minimum.

Marie-Laure DJELIC

Je ne sais pas trop comment nous le savons. Même si nous avons un C1 qui est « faible », le fait de travailler en anglais tout le programme vous fait développer, par définition, votre anglais. Je pense que l'auto-sélection est assez nette. Puisqu'il y a une offre dans laquelle il y a un Programme Finance et Stratégie, en français, quelqu'un qui ne se sentirait pas à l'aise en anglais s'orienterait plutôt vers Finance et Stratégie quitte à prendre quelques électifs en anglais. Au contraire, une personne qui serait plus à l'aise en anglais aura tendance à aller vers ce programme. Jusqu'à présent, je ne pense pas que cela ait vraiment posé un problème. Nous n'avons jamais fait face à cette question.

Delphine GROUES

Je rebondirai, au moment de ma présentation, sur l'accompagnement des étudiants. Effectivement, il y a deux manières de savoir ce que vous appelez le niveau « ric-rac ». Il y a une charte. Les étudiants le constatent eux-mêmes ; ils le ressentent. S'ils ont besoin de soutien, le département des langues, je pourrai vous l'expliquer dans la prochaine présentation, peut offrir une palette différente de soutiens. Le projet de l'anglais que vous nommiez « professionnel » est un des projets que je pourrai vous présenter dans la présentation à suivre.

c) Vote

Nombre de votants : 15.

Résultat du vote : 15 votes pour.

La proposition d'évolution du Master Economics and Business, École de Management et de l'innovation, est adoptée à l'unanimité.

III. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN MASTER : BILAN ET PERSPECTIVES

a) Exposé

Mathlide BOYER

Cela nous fait une très belle transition pour le prochain point. Je laisse la parole à la Directrice des études et de l'innovation pédagogique, Madame Delphine GROUES.

Delphine GROUES

Merci beaucoup Madame la Présidente. Avant de commencer la présentation, je souhaitais également vous remercier et remercier les élus étudiants et enseignants qui ont participé au groupe de travail que nous avons organisé, il y a une dizaine de jours. Nous avons pu commencer à parler et discuter autour de ce sujet. Vous avez, dans les annexes, un bilan statistique par rapport à l'enseignement des langues au niveau Master avec, notamment des données par école, les choix de langues des étudiants, les niveaux dans lesquels ils s'inscrivent, donc le parcours linguistique de ces étudiants dans chacune des Écoles et, également, un bilan par rapport, notamment, au passage de l'IELTS au niveau Master. Au niveau Master, je rappelle que passer et réussir l'IELTS est une obligation de scolarité au niveau C1. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de réaliser cette présentation avec Isabelle AMBLARD, professeure agrégée d'anglais au département des langues et coordinatrice des langues, et de vous proposer un bilan qualitatif sur lequel nous pourrions discuter. Nous vous proposerons d'ancrer dans le règlement des pratiques qui sont soit nouvelles, soit existantes, afin de formaliser le côté un peu plus administratif et le mettre en oeuvre à la rentrée 2019.

J'en arrive au bilan qualitatif sur les projets menés par le département des langues depuis, notamment, un an, même si la dynamique avait commencé il y a plus longtemps. L'objectif était de remettre le parcours linguistique au cœur du projet de l'étudiant et de permettre aux étudiants d'acquérir, de la manière la plus efficace et la plus rapide possible, de hautes compétences linguistiques. Ces hautes compétences permettent de participer au développement de l'ouverture vers l'international de Sciences Po, car nous savons combien maîtriser une langue aide pour développer ces échanges, mais également pour découvrir de nouvelles cultures. De l'autre côté, bien évidemment, maîtriser des langues est un atout au moment d'aborder son insertion professionnelle.

Nous avons mis l'emphase sur un renforcement de l'orientation dans le choix des langues des étudiants. Bientôt, au cours de l'été, vous pourrez visionner une vidéo enregistrée par les coordinatrices du département des langues. Ce sont des vidéos tutoriels sur le côté scolarité, la façon de s'inscrire, le moment de l'inscription et l'autoévaluation, mais également sur le choix de la langue par l'étudiant, à savoir les sujets que l'étudiant doit avoir à l'esprit au moment de choisir la langue qu'il souhaiterait étudier. Pour nous, il était très important de mettre cela en oeuvre. Il s'agissait également, au niveau Master, de renforcer la communication vers les étudiants, une fois orientés, pour qu'ils poursuivent

l'apprentissage de cette langue plutôt que de passer d'une langue à une autre. Nous savons que l'acquisition de compétences linguistiques nécessite du temps ; les étudiants ont besoin de pratiquer. Nous avons donc fortement renforcé l'accompagnement des étudiants. En l'occurrence, nous parlons des Masters en deux ans. Sur presque tous les Masters, nous avons trois semestres d'études, l'École de Journalisme et l'École de Droit étant des exceptions, et un semestre hors des murs. Pour tout étudiant souhaitant apprendre une nouvelle langue, il ne l'étudiera, en définitive, que sur trois semestres. Nous permettons, entre le premier semestre et le deuxième semestre de Master, que les étudiants changent de langue s'ils pensent qu'ils se sont trompés au premier semestre. En revanche, nous leur demanderons, pour l'an prochain, pour une question d'organisation, de nous signifier cette demande de changement de langue avant le 31 octobre, uniquement pour des raisons de recrutement des enseignants afin que nous connaissions le nombre d'étudiants qui s'inscriront dans telle ou telle langue. En revanche, nous demandons aux étudiants de conserver la même langue entre le S2 et le S3 ou le S4 pour que cela leur permette de monter au niveau supérieur plutôt que de repartir sur une langue qu'ils n'étudieraient que pour un semestre, soit 12 semaines d'enseignement.

Concernant la palette de langues, la note vous présente le nombre de langues proposées à Paris. Je souhaitais souligner notre partenariat, soit une convention avec l'INALCO afin que les étudiants puissent bénéficier d'un choix élargi de langues que nous n'enseignons pas à Sciences Po, sachant que l'INALCO a une force de frappe sur ce sujet absolument inégalable avec un nombre incroyable de langues proposées. Nous poursuivons le développement de ce partenariat avec l'INALCO afin de permettre aux étudiants, s'ils ont un projet particulier, d'étudier des langues que nous n'enseignons pas à Sciences Po même si nous enseignons 23 langues.

Concernant le français langue étrangère, nous avons présenté, l'an dernier, le bilan de cet enseignement. Deux campus avaient été audités, le campus de Reims et le campus de Paris. Faisant suite à cet audit, nous avons reçu le Label d'Excellence, français langue étrangère, label remis par divers ministères. Nous avons alors constaté une explosion d'inscriptions en français langue étrangère, cette année, avec presque 300 inscrits de plus. Nous avons également noté une augmentation très forte des inscrits en langue arabe ; nous avons dû créer presque une dizaine de cours supplémentaires à la rentrée. Cela est la raison pour laquelle nous aimerions connaître le choix des langues de nos étudiants ; nous avons dû, par exemple, pour la langue arabe, recruter plusieurs enseignants avant la rentrée afin d'accueillir la demande étudiante.

Je souhaite, à présent, mettre l'accent sur le renforcement de la réflexion pédagogique par rapport à l'enseignement des langues. Il s'agit, en l'occurrence, plutôt du côté enseignant. Le département des langues accueille plus de 300 enseignants ; nous aimerions avoir une émulation collective sur la façon dont nous enseignons les langues et sur les priorités, notamment avec la langue française enseignée par près de 100 enseignants. Nous aimerions que les pratiques soient partagées et qu'il y ait une plus forte coordination par niveau. Cela est la même chose pour les statistiques ; vous avez observé le nombre de réunions organisées par niveau et par langue pour recréer un sens de la communauté dans l'enseignement des langues avec, bien évidemment, parallèlement à ces réunions de coordination, cette politique de portes ouvertes qu'Isabelle AMBLARD a pu mettre en place où les enseignants peuvent entrer et discuter avec les coordinatrices de langue. Ce sont des moments un peu moins officiels permettant de développer cette communauté. Nous avons, grâce à cet échange avec les enseignants, créé un programme pilote, cette année. Il est fondé sur la pédagogie hybride. Du fait que le département des langues fait partie de la Direction des études et de l'innovation pédagogique, nous avons commencé à distiller dans l'enseignement des langues des aspects d'innovation pédagogique. La pédagogie hybride apparaît dès lors qu'il y a un cours en présentiel, quel que soit le cours de langue, avec un enseignant. À côté, nous offrons, sur une plate-forme, Moodle, la possibilité aux étudiants de s'entraîner avec des exercices de compréhension écrite, d'expression écrite et de compréhension auditive afin qu'ils puissent travailler chez eux, en autonomie, sur des exercices en lien avec le cours. Sur cette plate-forme, les étudiants peuvent recommencer autant de fois un exercice qu'ils n'ont pas bien compris ; ils peuvent revenir, avec le professeur, sur les notions qu'ils n'ont pas comprises en cours. L'enseignement peut également vérifier si les notions expliquées ont été acquises par les étudiants en sachant que cela est un bonus offert aux étudiants ; cela ne sera pas noté et cela n'entrera pas dans les crédits. Il s'agit vraiment d'un accompagnement linguistique renforcé afin que les étudiants puissent travailler la langue en dehors des cours avec une plate-forme numérique élaborée par nos enseignants, en lien parfait avec les

enseignements en présentiel. Ce plus de la pédagogie hybride permet de libérer des temps en cours où l'interaction peut être plus importante entre étudiants et professeurs.

Nous proposons, également, une politique de tutorat. Monsieur DELORAS, cela répond un peu à votre question adressée à ma collègue. Les étudiants souhaitant bénéficier d'un accompagnement personnalisé peuvent le demander en s'inscrivant à des tutorats. Ce sont des sessions de remédiation individuelles permettant de travailler sur telle ou telle lacune ou pour remettre en confiance des étudiants avec, effectivement, deux langues principales demandées, le français, pour les étudiants internationaux et l'anglais, pour les étudiants non anglophones.

Nous avons développé les oraux blancs pour les prépas-concours, avec, non seulement, un nombre accru d'oraux blancs, mais également une durée d'oral avec un temps allongé de retour de la part de l'enseignant. À la suite d'échanges avec les élus et, notamment, avec Samuel KHALIFA, nous pensons développer, l'an prochain, des projets de création de tutorats en groupe sur des thématiques très précises. Vous parliez de l'anglais professionnel ; si des étudiants de l'École de Management souhaitent développer un certain vocabulaire, nous pourrions, pour quatre ou cinq d'entre eux, créer un tutorat thématique et en groupe. Pour les modules en ligne, concernant les exercices, nous avons créé des pilotes pour le français, l'anglais et l'espagnol. Nous sommes en train de développer l'allemand. Cette année a vu la préparation de ces modules. Certains des enseignants qui ont créé les modules sont en train de mettre en œuvre cette expérience, actuellement, dans leur cours. L'objectif est que les enseignants qui le souhaitent puissent développer, à la rentrée, cette expérience également dans leurs propres cours sur ces trois langues et bientôt sur quatre langues.

Nous avons organisé notre pilote faisant suite à une demande des étudiants, mais également des écoles. Nous avons organisé des cours de niveau avancé pour le français, l'anglais et l'espagnol. Ce sont des cours interniveaux ; les C1 et les C2 sont mélangés sur des cours thématiques tels que l'écriture créative en espagnol, l'anglais de négociation ou le français académique. Nous sommes partis du principe que les étudiants ayant déjà atteint un niveau de langue souhaitent approfondir telle ou telle notion du cours. Ce fut un franc succès. Nous avons commencé avec six cours ; nous pourrions développer plus d'une douzaine de cours à la rentrée ; ce serait donc des cours thématiques dans d'autres langues, l'allemand, par exemple.

Nous allons mener des enquêtes post-expérience par rapport à ces pilotes afin d'étudier ce qu'il convient de régler pour que ce soit le plus efficace possible.

Nous avons vraiment dans l'idée de renforcer ce parcours linguistique ; nous souhaitons pérenniser et développer les initiatives afin de renforcer la pédagogie dans l'enseignement des langues. Par ailleurs, nous avons une demande, ce jour. Pour accompagner ce développement des initiatives du département des langues, il est important, pour nous, à présent, de l'harmoniser et de renforcer la cohérence des règles interécoles. Nous avons eu une grande discussion avec les écoles, sur la base des maquettes pédagogiques, quant au nombre de langues obligatoires. Nous avons eu une discussion à ce sujet avec les Écoles et avec les élus étudiants. Il se trouve que chacune des écoles a des projets différents. Que nous soyons à PSIA, dans un Master recherche ou à l'École de Journalisme, les projets ne sont pas forcément les mêmes. Nous proposons de laisser les Écoles libres de fixer le nombre de langues obligatoires tout en ayant une harmonisation et une discussion avec le département des langues. Comme vous le savez, au Collège universitaire, tous ceux qui n'ont pas le niveau C1 doivent suivre un cours d'anglais afin de l'atteindre au plus vite et pouvoir suivre un cours en anglais de la façon la plus fluide possible. Nous souhaiterions ancrer cette règle également au niveau Master, en sachant que plusieurs écoles le font déjà. L'École de Droit, par exemple, demande à ses étudiants de suivre un cours d'anglais s'ils n'ont pas le niveau C1. Cela nous permettrait de mieux les accompagner pour la préparation de l'IELTS ; cela permettrait également que davantage d'étudiants puissent le passer, avec succès, au niveau M2 et qu'ils soient beaucoup plus à l'aise dans les cours en anglais, cours présents dans toutes les maquettes. Ce sera, Madame la Présidente, le premier vote que nous souhaiterions soumettre, aujourd'hui, dans cette instance. Nous souhaiterions ancrer le fait que le cours d'anglais soit obligatoire, si le niveau C1 n'est pas atteint au niveau Master. Bien évidemment, toutes les écoles anglophones en sont exemptées puisque le niveau C1 est déjà demandé à l'entrée.

Par ailleurs, nous avons parlé d'un deuxième sujet avec vos collègues, il y a quelques jours et avec vos collègues précédents, il y a un an. Il s'agit d'un retour sur le *Road to IELTS* et les crédits associés à l'obtention de ce diplôme. Je vous ai dit que nous avons créé des modules en ligne pour renforcer l'apprentissage de l'anglais en lien avec le présentiel afin que les étudiants puissent vraiment travailler

cette langue de manière optimale. Ces modules ont été créés par nos professeurs en lien avec nos enseignements ; ils seront très efficaces. Le *Road to IELTS* est un logiciel préparant les étudiants à l'IELTS uniquement ; il s'agit d'une préparation à cet examen. Pour le moment, il est crédité de quatre crédits si les étudiants « effectuent tous les exercices du logiciel ». Nous savons, grâce également au dialogue que nous avons eu ensemble, que ce n'est pas un exercice extrêmement optimal en termes d'acquisition de compétences. L'étudiant est laissé seul pour « utiliser ce logiciel ». Il ne bénéficie pas de l'accompagnement d'un enseignant, à proximité. Nous souhaiterions vous proposer de ne plus créditer le *Road to IELTS* bien que nous continuions de le proposer aux étudiants souhaitant obtenir cette licence. Nous achetons ces licences et nous les offrons aux étudiants qui nous les demandent. Deux assistantes opèrent un suivi ; elles relancent les étudiants si elles observent qu'ils ne répondent plus aux exercices. Nous continuerons à assurer ce suivi. Par là même, nous souhaiterions harmoniser les pratiques.

Lorsqu'un étudiant en Master passe l'IELTS, il obtient 6 crédits. Pour ce vote supplémentaire, nous souhaiterions vous proposer le fait de ne plus créditer l'obtention de l'IELTS du fait que les Masters anglophones requérant le C1 en prérequis ne créditent pas, par défaut, les étudiants qui ont le niveau C1 en entrant. Par ailleurs, ceux qui auront passé l'IELTS, notamment sur un campus au Collège universitaire, ce qui est encore valable au niveau du Master, ne reçoivent pas non plus ces six crédits. Seuls les étudiants passant l'IELTS au niveau Master reçoivent ces six crédits. Nous souhaiterions harmoniser, par souci de cohérence, cette pratique. Tel est le second vote que nous souhaiterions vous proposer.

Nous vous remercions pour votre attention ; nous sommes, bien évidemment, à votre disposition pour répondre à vos questions.

b) Questions et observations

Mathilde BOYER

Je vais préciser que les votes de ces deux propositions impliqueront la modification de l'article 41 du règlement de la scolarité.

Nicolas GUERRERO

Je vous remercie, Madame la Directrice, pour cette présentation extrêmement claire. J'aurais deux séries d'observations. Vous avez évoqué, je crois que cela est tout à fait fondé, l'importance de la durée dans l'apprentissage d'une langue. Je crois que le défi est d'arriver à concilier ou à articuler d'une part la liberté de l'étudiant et, d'autre part, la nécessité de cet apprentissage dans la durée sans, pour autant, verser trop dans la contrainte. D'après ce que j'ai compris, si l'étudiant s'intègre sur les trois semestres du Master, vous avez indiqué qu'il a la possibilité de changer de langue jusqu'au 31 octobre, ce qui représente environ deux mois d'apprentissage de la langue. Cela me paraît tout à fait raisonnable dans la mesure où cela permettra aux étudiants concernés d'identifier s'ils se sont fourvoyés dans une langue qui ne correspond pas du tout à ce qu'ils souhaitent. Effectivement, en termes de dimensionnement, le bornage au 31 octobre me paraît sain. Cela leur laisse une durée tout à fait raisonnable en considérant qu'après deux mois, leur choix est consolidé.

Par ailleurs, j'ai compris qu'ils seraient très vivement incités à conserver la langue entre le S2 et le S4, tout du moins pour les Masters, dans cette configuration. Sur ce défi d'articulation où la liberté est contrainte, vous avez, je trouve, trouvé un point d'équilibre qui me paraît assez bon. Nous verrons, à l'usage, si des correctifs doivent être apportés. Il fallait, cependant, arbitrer et trancher. La solution obtenue me paraît équilibrée.

Vous avez évoqué le partenariat avec l'INALCO. Je crois que cela est tout à fait indispensable, profitable et fructueux pour Sciences Po. Vous l'avez dit, l'INALCO est positionné sur un secteur qui est quasiment une institution *sui generis* ; il y a, finalement, peu d'équivalents sur ce marché. Ils ont créé un segment de marché sur lequel ils sont pratiquement seuls et reconnus comme tels. Ils proposent une offre tout à fait inégalable. Je pense que l'intérêt de Sciences Po, vous l'avez évoqué, est non pas d'entrer en concurrence avec eux, car nous n'arriverons jamais à faire aussi bien qu'eux ce qu'ils font déjà très bien, mais de construire des liens de complémentarité pour en bénéficier. Je crois que les liens existent déjà. Vous l'aviez ici même évoqué, tout du moins, l'une de vos collègues l'avait évoqué. Auriez-vous des éléments de chiffrage sur les volumes des étudiants de Sciences Po suivant des cours à l'INALCO ?

Si cela est le cas, quelles sont les langues concernées ? Sans en arriver à un niveau de granularité très fin, pourriez-vous nous donner un ordre de grandeur ? Je suis intéressé par les éléments que vous pourriez nous transmettre.

Clément DELORAS

Je rebondis sur la question de Nicolas GUERRERO portant sur l'enseignement des langues. J'aurais souhaité avoir deux précisions. Il fut un temps, à Sciences Po, pour pouvoir se lancer dans l'apprentissage d'une nouvelle langue ou d'une langue dite « rare », il fallait, préalablement, avoir validé un niveau C1 en anglais. Je souhaitais savoir si vous entendiez maintenir ou non cette règle puisque, pour revenir sur la question de l'accompagnement, les étudiants étudiaient alors, sur leur premier semestre à Sciences Po, voire leur première année lorsqu'ils entraient en première année, exclusivement l'anglais de façon à se consacrer d'abord à l'acquisition de ce niveau avant de se lancer dans l'acquisition d'une autre langue. Cela m'interroge sur l'engagement dans la durée. Toute langue, *a fortiori* des langues demandant un investissement important, demande un temps d'apprentissage. J'entends bien que les étudiants doivent conserver une certaine liberté ; il me semble, cependant, sur deux années, qu'il est possible de s'engager à ne pas changer de langue lorsque nous nous lançons dans l'apprentissage, par exemple, de l'arabe, du chinois, voire du russe. Il ne me semble pas complètement incohérent que ce ne soit pas juste un conseil, mais que ce soit une obligation. Il conviendrait, avant qu'ils ne changent d'avis au-delà du 31 octobre, qu'ils s'engagent à suivre cette langue durant l'ensemble de la scolarité, sur les deux ans. Vous avez évoqué les équipes enseignantes. Je rejoins complètement ce que vous disiez sur l'importance de la construire et la mobiliser. Est-ce qu'aujourd'hui, le système des vacances, tel qu'il est conçu d'un point de vue juridique avec des règles de plafond horaire, notamment, n'est pas un frein ou un élément de complexité à la construction de cette équipe ? Je sais que nos contraintes juridiques sont importantes. Néanmoins, avez-vous réfléchi sur ces éléments pour essayer de trouver des solutions, *a minima*, des alternatives ou, tout du moins, pour vous appuyer sur une équipe, qui n'est pas permanente, mais très fortement impliquée à Sciences Po ?

Julie BILQUARD

J'ai deux questions concernant les langues. La première question n'est pas vraiment en rapport avec le Master, mais le sujet a été mentionné. Il s'agit du passage de IELTS pour les campus et, notamment, le fait que la plupart des étudiants des campus doivent passer l'IELTS à Paris. Cela induit forcément des coûts supplémentaires, notamment au niveau du transport et du logement. Je sais que vous appuyez la demande de créer davantage de sessions sur les campus. Cela ne devrait-il pas être une obligation ? Ne faudrait-il pas le mettre en place partout afin d'obtenir une égalité entre tous les campus ? Ne faudrait-il pas participer davantage au financement sur Paris ?

J'aimerais revenir sur les conférences de langues qui se tiendraient en dehors des temps des heures de cours. Cela est, pour moi, assez flou. Un niveau sera-t-il requis ? Sur quoi porteront ces conférences ? Cet enseignement sera-t-il crédité ?

Delphine GROUES

Merci beaucoup. Isabelle, bien entendu, si tu souhaites compléter mes propos, ce sera avec plaisir.

Je vais reprendre les questions dans leur ordre chronologique. Merci beaucoup, Monsieur GUERRERO, pour votre avis. Effectivement, le fait d'avoir trouvé l'équilibre entre la contrainte et l'orientation active fut un défi. Nous sommes au niveau Master ; nous souhaitons laisser une forte autonomie à ces étudiants qui construisent non seulement un parcours pédagogique, mais également un parcours professionnel. L'orientation fut, pour nous, la clé afin qu'ils ne se trompent pas au moment de choisir la langue.

Je vous propose, concernant l'INALCO, de vous référer à la page 28 de notre annexe statistique. 54 étudiants ont participé, entre 2016 et 2017, à ces cours. Ces étudiants suivent les cours de l'INALCO comme un étudiant de l'INALCO. Nous créditons ces cours et nous payons l'inscription des étudiants dès qu'ils ont validé les obligations de l'INALCO. Les langues sont aussi diversifiées que le kurde, le malgache, le persan, l'indonésien, le swahili, le tchèque ou le turc. Nous proposons, par exemple, le chinois ; dans ce cas il s'agit également d'un choix relevant de l'étudiant, car le nombre d'heures est beaucoup plus important à l'INALCO que chez nous sur cette langue qui est enseignée de manière très intensive. Par ailleurs, toute la dimension littéraire et culturelle est renforcée à l'INALCO. Les demandes sont en hausse, notamment pour les langues du Moyen-Orient.

Monsieur DELORAS, vous posiez une question sur l'anglais. Effectivement, cela se rapporte également aux maquettes des Écoles. Quasiment toutes les Écoles imposent l'étude d'une langue. Plusieurs Écoles proposent une deuxième langue en option. Pour certaines Écoles, l'anglais serait obligatoire ; la première langue serait l'anglais obligatoire, mais toutes les Écoles proposent une deuxième langue en option excepté l'École de Journalisme où il convient de maîtriser avant tout l'anglais avant de choisir une deuxième langue. Cela reste donc à l'appréciation des écoles, ce qui est différent du Collège universitaire.

Concernant le changement de langue et la question de Monsieur GUERRERO portant sur une contrainte de ce changement ou non, cela fut une vraie réflexion que nous avons menée avec les Écoles. En première intuition, nous avons dit que les étudiants devaient s'inscrire au début du M1 et conserver la langue sauf s'ils atteignaient le niveau C1 ; dans ce cas, ils pouvaient prendre une autre langue. Ce fut une première réflexion. Cependant, nous sommes revenus sur cette idée, car les étudiants du Master souhaitant changer de langue au premier semestre le font dans l'objectif que la langue soit adaptée à leur stage de S3 ; ce fut notamment le cas de PSIA. Ils étudiaient, par exemple, l'arabe alors qu'ils envisageaient d'effectuer leur stage au Mexique ; nous devions donc conserver cette souplesse. Nous nous sommes dit, au départ, que nous allions fonctionner par dérogation ; par crainte qu'elles soient trop nombreuses, nous avons opté pour le renforcement de la prise de conscience des étudiants sur le fait qu'il était plus intéressant d'étudier une langue sur trois semestres plutôt que sur un seul semestre. Nous laissons donc cette souplesse par rapport à l'adaptation du parcours professionnel.

Isabelle AMBLARD

Certains étudiants préparant les concours, notamment le MAE, choisissent des orientations assez tardivement. Nous voulions donc laisser cette souplesse aux étudiants de la prépa-concours.

Delphine GROUES

Tout à fait, en sachant que la prépa-concours relève d'une politique des langues très spécifique, notamment la prépa pour le Quai d'Orsay où les étudiants disposent de tutorats dans de nombreuses langues. L'accompagnement est très personnalisé pour les prépas-concours.

Concernant la communauté vacataire, effectivement, il est complexe de gérer plus de 300 enseignants vacataires. Nous avons répondu à ce défi de plusieurs façons. Les coordinatrices de langues sont des professeures agrégées ; elles font partie des effectifs, à Sciences Po. Nous avons également surfé sur le fait que les enseignants vacataires avaient des expériences également dans d'autres établissements. Dans le partage des meilleures pratiques, cela nous aide, mais cela reste un sujet au moment de recruter les enseignants. Cela fait partie du jeu. Ces enseignants sont très engagés dans notre institution ; la plupart y sont présents depuis des années.

Isabelle AMBLARD

Nous les fidélisons beaucoup. Certains sont présents depuis plus de 15 ans. Ils adorent Sciences Po et souhaitent poursuivre chez nous. Nous leur offrons souvent cette possibilité.

Delphine GROUES

Madame BILQUARD, effectivement, concernant l'IELTS sur les campus, nous avons entendu les demandes des étudiants sur les campus. Nous avons instruit ce sujet par rapport au passage de l'IELTS dans les villes des campus. Nous avons découvert qu'il y avait des séances pour le passage de l'IELTS dans les villes. Les dates ne conviennent pas forcément aux étudiants ; ils préfèrent donc passer l'examen à la date d'une session, à Paris ; de ce fait, ils paient le train et donc un hébergement. Grâce à Isabelle qui entretient des liens privilégiés avec le British Council et qui a travaillé avec la référente du British Council, nous regardons avec eux s'il est possible de changer les dates des sessions IELTS organisées dans les villes ; ce fut, notamment, le cas à Poitiers où trois séances avaient été organisées par le British Council ; cependant, les étudiants de Poitiers préféraient une séance se tenant à Paris du fait de la date. Nous avons pu, grâce au travail d'Isabelle, pour l'an prochain, je pense que cela est réglé pour tous les campus.

Isabelle AMBLARD

Pratiquement tous les campus ont fixé des dates sur mi-septembre, en général, excepté le campus de Dijon.

Delphine GROUES

Tout cela a été vu, en direct, avec les directeurs de campus qui ont également consulté leurs étudiants. Heureusement, le British Council a également réussi à adapter ses dates. Certaines sessions pourraient avoir lieu dans les locaux de Sciences Po ; cela dépend du nombre d'étudiants, mais la plupart des sessions se passeront dans les locaux de la ville.

Isabelle AMBLARD

Certains étudiants vont passer l'IELTS sur les campus ; une visite a été effectuée, sur les campus, par la responsable du British Council afin de procéder à la vérification de l'accessibilité. Dans certains campus, les sessions seront directement organisées sur place.

Delphine GROUES

Les conférences en langue sont notées comme projet, pour l'an prochain. Cela fut un peu le cas pour l'espagnol. Nous souhaiterions les développer pour d'autres langues. Un enseignement de langue est un cours qui sera crédité avec le professeur. Il s'agirait, en l'occurrence, de conférences proposées aux étudiants et aux enseignants souhaitant assister à une conférence en langue. Un conseiller culturel espagnol, par exemple, ferait une conférence en espagnol ; un écrivain russe ferait sa conférence en russe. Ce programme de référence serait proposé en langue étrangère ; il ne serait pas crédité et serait complètement facultatif. Il permettrait de donner du contenu et un vocabulaire. Par exemple, lors d'une conférence en espagnol, le vocabulaire type de la thématique abordée en conférence peut être travaillé. Nous souhaiterions développer cette offre pour les étudiants étudiant les langues.

Hugo JEAN

Je vous remercie pour ces premières réponses. Je voudrais saluer votre fermeté sur la souplesse sur le choix des langues. Cela nous semble important. Les étudiants sont suffisamment matures pour estimer le moment où ils peuvent opérer à un changement de la langue. Je pense qu'il est important de leur laisser le choix.

Je voulais revenir sur la date éventuelle d'un changement de langue. À l'UNEF, nous considérons que la date du 31 octobre est un peu précoce ; le temps est assez court. Il n'y aura eu, à cette date, que deux mois de pratique de la langue. Serait-il possible d'élargir ce temps à la fin du premier semestre du Master ?

Par ailleurs, l'UNEF Sciences Po souhaite affirmer son opposition sur le fait que l'e-learning ne soit plus crédité. Nous estimons que l'investissement de l'e-learning est très fort durant le premier semestre. Cela demande beaucoup de temps et un investissement conséquent. De ce fait, nous trouvons injuste que cet e-learning ne soit plus crédité. J'ai entendu vos arguments. Vous considérez que cela n'est pas efficace. Dans ce cas, pourquoi le maintenir totalement et ne plus le créditer ? Nous aimerions avoir la garantie que ne plus le créditer ne repose pas seulement sur un choix budgétaire pour espérer qu'il n'y ait plus d'étudiants et au final qu'il n'y ait plus de licences. Nous aimerions avoir quelques garanties sur ces points.

Camille ÉTIENNE

Bonjour. Vous avez déjà répondu à quelques questions, notamment sur les primes. Il y a eu de très bons retours sur les cours thématiques. Je pense que ce sont des choses à développer. Les étudiants qui, par exemple, en anglais, continuent à s'inscrire en C1 pratiquent l'anglais depuis un moment ; nous comparons les verbes irréguliers ; ce n'est pas toujours passionnant alors qu'un cours thématique, je pense, par exemple, au cours de théâtre en anglais, avait bénéficié de très bons retours. Pour moi, il s'agit vraiment de quelque chose à développer particulièrement dans les langues, anglais ou espagnol, où un bon niveau peut facilement être atteint.

Je suis certaine qu'il convient de renforcer les cours à l'INALCO, notamment par rapport à la communication. Si nous n'allons pas chercher l'information, il n'est pas toujours évident d'être informé de ces choses. Pourquoi ne pas l'accentuer au niveau de la DEA lorsque les choix, pour la troisième année, sont en train de se profiler ? Pourquoi ne pas envoyer un mail rappelant aux étudiants que s'ils

souhaitent effectuer leur stage dans un pays particulier, ils peuvent suivre les cours de l'INALCO ? Cela peut appuyer la candidature des dossiers. Je pense qu'une petite communication serait intéressante ; peut-être n'ai-je pas fait suffisamment de recherches. Il conviendrait de faciliter un peu cette transition. Quant à l'e-learning, j'ai une question sur un point de compréhension. Cela ne concerne-t-il que les Masters ou cela concerne-t-il le Collège universitaire ?

Delphine GROUES

Le Collège universitaire serait impliqué également.

Camille ÉTIENNE

Nous ne sommes pas forcément d'accord avec la position de l'UNEF par rapport au fait qu'ils soient toujours crédités. Ils sont importants ; en effet, ils permettent une bonne préparation au test nécessaire pour de nombreuses écoles, en troisième année, et pour le Master. Cependant, il est vrai que le créditer autant qu'un cours en présentiel est un peu compliqué, car cela demande une implication moindre ; nous parlons de deux heures par semaine en présentiel ; lorsque nous avons des cours d'anglais en présentiel, nous avons également des devoirs à faire. L'implication nous semble un peu plus conséquente alors que l'e-learning peut être réalisé quelques jours en amont ; dans ce cas, le suivi n'est pas régulier et la progression est un peu moindre.

Aurélien FROISSART

Nous souhaitons mettre en lumière le fait que nous regrettons, à Solidaires, qu'il ne soit pas possible de changer de langue entre le M1 et le M2 et le fait que nous ne puissions pas choisir une LV3 sans abandonner l'anglais. Cela nous interroge sur la place laissée à l'autonomie de l'étudiant. N'est-ce pas à lui de décider s'il préfère accentuer une langue en vue d'une ascension professionnelle en lien avec cette langue ? Le but n'est-il pas aussi, de temps à autre, au sein de l'accueil pédagogique de Sciences Po, de lui laisser le droit de fureter à droite et à gauche et de découvrir de nouvelles langues et de nouvelles cultures ? Nous nous demandions en quoi un peu plus de flexibilité laissée à l'étudiant rendait la tâche compliquée.

Delphine GROUES

Je vous remercie beaucoup pour vos interventions. Monsieur JEAN, effectivement, la date de changement permet de recruter des enseignants de qualité ; cela nous laisse le temps de les contacter, de réfléchir au nombre de cours que nous devons créer. Nous observons que cela peut vraiment fluctuer comme nous vous l'avons dit, pour l'arabe, enseignement pour lequel nous devons créer 10 cours d'un seul coup alors que nous n'avions pas prévu cette augmentation. Nous pourrions, éventuellement, reculer la date d'une semaine ou deux, même si vous avez eu plus de deux mois d'enseignement dans cette langue. Vous devez donc déjà savoir si vous souhaitez changer de langue ou non. En revanche, la fin du semestre est en décembre alors que l'enseignant commence à enseigner la troisième semaine de janvier ; ce calendrier est trop juste d'autant plus avec les congés de fin d'année. Nous pourrions, éventuellement, consulter nos collègues pour un report d'une semaine ou deux, mais nous ne pourrions pas aller au-delà, car nous avons besoin de ce temps pour recruter les enseignants.

Concernant l'e-learning, j'entends votre position. Je me suis peut-être mal exprimée ; je ne pense pas avoir utilisé les termes « pas efficaces ». Ce que je voulais dire est un peu ce que vous disiez, Madame ÉTIENNE. Il ne s'agit pas d'un cours avec un enseignant, des devoirs et un suivi. Il s'agit de travailler sur des exercices en ligne en vue d'un examen spécifique. Il ne s'agit même pas du développement d'un anglais professionnel ou académique ; il s'agit vraiment de préparer une épreuve très spécifique. Vous évoquiez des garanties de notre part. Ne plus créditer l'e-learning a un coût, car nous souhaitons réorienter les étudiants vers des cours où ils peuvent acquérir des compétences beaucoup plus vite avec l'accompagnement d'un enseignant et le suivi pédagogique, derrière. Si vous souhaitez des garanties, je m'engage à conserver l'achat de ces licences pour les offrir à tous les étudiants souhaitant s'inscrire à ce parcours pour préparer l'IELTS. Nous avons d'ores et déjà des lots de licences pour l'an prochain. Nous souhaitons maintenir cela, de manière très forte, pour les étudiants. Cela nous permet de revaloriser ce qu'est un cours en présentiel accompagné par un enseignant et le travail que nous demandons aux étudiants pour ce cours. Ma collègue, Myriam DUBOIS MONKACHI, connaît très bien la façon de

calculer les crédits ; elle connaît le temps passé par l'étudiant en dehors du cours pour préparer la séance ; il s'agit d'un tout. Cela est l'argument majeur.

Isabelle AMBLARD

Je voulais préciser, en tant qu'enseignante, puisque je suis également enseignante d'anglais, le fait que le présentiel forme beaucoup mieux nos étudiants, quels que soient leurs niveaux, à l'IELTS que l'e-learning. J'ai en tête un cas où une étudiante n'avait fait que de l'e-learning en M1 et M2. Sa note obtenue à l'IELTS était de 5. En présentiel, l'enseignant est là pour vous aider ; l'ordinateur n'offre pas toutes les compétences d'un enseignant. Je pense que l'e-learning ne remplacera jamais le présentiel.

Delphine GROUES

Exactement. Effectivement, cela participe de notre volonté d'accompagner au mieux les étudiants. Ne pensez pas qu'en suivant *Road to IELTS* cela sera plus efficace ou aussi efficace qu'un cours d'anglais avec un enseignant qui vous aide et qui vous accompagne s'il voit qu'une notion n'a pas été acquise.

Madame ÉTIENNE, merci beaucoup pour les retours sur les cours thématiques. Nous avons l'impression, effectivement, qu'il s'agit peut-être de la bonne voie à développer. Nous pourrions proposer une palette peut-être plus grande dans d'autres langues. Je vous remercie pour les encouragements. Cela était effectivement le retour que nous avions de notre côté.

Concernant la communication sur les cours avec l'INALCO, cela est mentionné sur les supports. Je suis sûre que nous pouvons renforcer cette communication. Elle sera présente dans l'une des vidéos que nous souhaitons mettre en ligne pendant l'été. Nous prenons votre avis en compte et nous ferons en sorte de renforcer cette communication, notamment pour le Collège universitaire, mais également pour les Masters.

Monsieur FROISSART, concernant l'obligation ou le conseil très actif de ne pas changer de langue entre le M1 et le M2 et votre avis sur les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas découvrir plusieurs langues, nous pensons, justement, surtout au niveau Master, que cela relève de notre devoir d'essayer de guider l'étudiant sur un choix rationnel à quelques semaines de son départ de Sciences Po et de l'obtention de son diplôme. Étudier des langues implique un long investissement. L'intégration d'une langue nécessite du temps. L'étude, sur trois semestres différents, de l'italien puis de l'espagnol puis de l'allemand est peut-être intéressante et divertissante pour l'étudiant, mais l'acquisition linguistique ne sera pas là ; cela est impossible. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons orienter plus activement les étudiants ; s'ils souhaitent vraiment maîtriser une langue, il convient de ne pas faire ce choix. Nous souhaitons donc proposer des conseils très actifs afin que les étudiants maintiennent leurs efforts sur une ou deux langues spécifiques.

Jan ROVNY

Merci, Madame GROUES pour votre présentation très claire. Je voudrais dire deux choses. Pour commencer, je suis tout à fait satisfait que l'anglais soit positionné comme langue obligatoire pour tous. Je crois que ce n'est pas seulement un atout académique, mais c'est aussi une nécessité, pour un citoyen européen, de parler anglais.

Par ailleurs, je rejoins l'idée des étudiants concernant la flexibilité des langues. Je comprends également votre position. Il est très important que les étudiants ne sautent pas comme « un papillon » d'une langue à l'autre. D'un autre côté, je peux imaginer un étudiant se préparant pour la recherche sur trois cas impliquant l'estonien, le bulgare et le croate. Cet étudiant fera la grande majorité de ses entretiens en anglais ; il aura, cependant, peut-être, l'envie d'apprendre un peu la langue pour être en mesure de s'orienter dans l'espace, sur le terrain. Peut-il y avoir une dérogation pour une personne qui sait très bien ce qu'elle veut en faire ?

Alexandre MARIANI

J'ai une question sur les chartes des langues. Sont-elles toutes en français et en anglais ? Ce n'était pas le cas jusqu'à présent. Le site internet était en français et en anglais, mais le lien renvoyait vers des chartes en français. Cela était problématique pour les étudiants étrangers à Sciences Po, mais aussi pour les partenaires internationaux.

Aurélien FROISSART

Je vous cite : « nous soulignons la complexité de gérer une communauté de 300 vacataires ». Je voulais soumettre l'idée qu'il était peut-être moins complexe de recruter des personnes en contrat stable.

Delphine GROUES

Merci beaucoup. Monsieur ROVNY ; merci beaucoup pour vos commentaires. Vous citiez un cas très spécifique sur la flexibilité. Ce fut vraiment le cas qui a fait en sorte que nous ne mettions pas de contraintes directes, mais que nous gardions la flexibilité. L'étudiant, parfois, sait à l'avance qu'il travaillera en Bulgarie, en Croatie, etc. Il doit étudier ces langues. Il ne s'agit pas du croate, puis du bulgare, mais du croate et du bulgare puisque le niveau en anglais est déjà atteint. Nous écoutons toujours les projets des étudiants dès qu'il y a une spécificité. Nous souhaitons juste que l'étudiant ait réfléchi à son projet et qu'il ne saute pas, par exemple, de l'allemand à l'italien. S'il y a un projet professionnel, derrière, cette flexibilité permet à l'étudiant d'étudier la langue de son choix. L'offre que nous développons avec l'INALCO offre également une possibilité supplémentaire à l'étudiant.

Isabelle AMBLARD

Monsieur MARIANI, je veux vous rassurer ; la traduction a été faite, au premier semestre, en anglais. Toutes les chartes sont traduites en anglais. Vous les avez en version française et en version anglaise. Il suffit de cliquer sur une petite icône, en haut, à droite de la page du site.

Delphine GROUES

Ce fut effectivement un travail d'envergure de la part du département des langues, il y a un an. L'aspect du site a été revu ; des vidéos ont été développées. Les chartes n'étaient pas, à l'époque, effectivement, en version bilingue.

Isabelle AMBLARD

Cela était vraiment nécessaire, car nous avons près de 48 % d'étudiants étrangers à Sciences Po.

Delphine GROUES

Monsieur FROISSART, concernant le statut, ce débat a toujours cours. Je souhaite vraiment insister sur le fait que dès lors que nous avons un défi, nous devons essayer d'en retirer des forces. L'échange de pratiques avec les enseignants, dans des universités différentes, enrichit la réflexion pédagogique sur l'enseignement des langues à Sciences Po.

c) Vote

Mathilde BOYER

Nous allons passer au vote. Nous allons voter les deux propositions, tour à tour.

Vous trouverez la première proposition en page 6 du document. Je vous la relis : « rappeler que l'étude de l'anglais est obligatoire si le niveau C1 n'est pas atteint en précisant, dans les maquettes, le fait qu'étudier une langue n'est pas obligatoire au niveau Master, à l'exception de l'anglais si le niveau est inférieur à C1. »

Ismahane GASMI

Monsieur GROS a quitté la séance. Il donne procuration à Monsieur ROVNY.

Mathilde BOYER

Nombre de votants : 15.

Résultat du vote : 15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

La première proposition est adoptée à l'unanimité.

La deuxième proposition concerne *Road to IELTS*. « Cet e-learning vient en complément à un cours d'anglais en présentiel. De manière facultative, les étudiants peuvent tous demander à s'y inscrire pour préparer l'IELTS, mais son suivi ne sera plus crédité. »

Nombre de votants : 13.

Résultat du vote : 8 votes pour, 5 votes contre.

La deuxième proposition est adoptée à la majorité.

Delphine GROUES

Merci beaucoup. Je vous propose également de passer au vote l'élément des six ECTS, actuellement obtenus par certains étudiants passant l'IELTS. Cela était inclus dans *Road to IELTS*. Par souci de transparence, je souhaiterais que vous passiez au vote le fait que si un étudiant de Master obtient le C1 de l'IELTS, il n'aura plus automatiquement les crédits associés compte tenu du fait que des étudiants qui l'auraient passé au niveau Collège et les étudiants entrés au niveau C1 ne reçoivent pas ces crédits.

Nombre de votants : 15.

Résultat du vote : 8 votes pour, 5 abstentions.

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

IV. VALIDATION DES MODALITES DE LA PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES 2018-2020

a) Exposé

Andreas ROESSNER

Merci Madame la Présidente. En effet, conformément à l'article 23 du règlement de la vie étudiante, la Direction de la vie étudiante propose, périodiquement, au Conseil de la vie étudiante et de la formation, de valider les modalités pour la reconnaissance des associations au sein de Sciences Po. Pour rappel, depuis le vote du nouveau règlement, cette reconnaissance couvre l'ensemble de la durée des mandats des élus étudiants. Comme vous le savez, les élus étudiants ont été récemment renouvelés, au mois de mars, ce qui signifie que la reconnaissance, pour les associations, sera attribuée au cours du semestre d'automne ; elle sera valable, théoriquement, pendant deux années, ce qui nous amène environ jusqu'au mois de juin 2020, semestre qui verra le renouvellement des élus étudiants.

Je précise rapidement les modalités assez simples. Dans un premier temps, il convient que les associations candidates remplissent, en ligne, un formulaire dans lequel elles fournissent les documents requis pour la reconnaissance. La procédure du dépôt des candidatures en ligne sera ouverte dès le 21 mai. Elle sera ouverte durant tout l'été et sera clôturée le 29 août 2018. Nous enverrons dans les jours qui viennent un message à l'ensemble des associations concernées pour qu'elles puissent prendre leurs dispositions. Nous allons également organiser des réunions d'information pour ceux et celles qui le souhaitent, notamment au cours de la semaine du 28 mai ; la deuxième réunion d'information aura lieu le 27 août.

Comme d'habitude, les demandes de reconnaissances qui nous sont soumises sont instruites, dans un premier temps, par la Direction de la vie étudiante et, dans un second temps, par la Commission de la vie étudiante. Cette dernière regardera, notamment, les cas demandant des dérogations pour émettre un avis vis-à-vis du Conseil de la vie étudiante et de la formation qui lui, in fine, comme dans le passé, restera l'instance qui attribue ou non le statut d'association reconnue.

Nous allons proposer au CVEF une reconnaissance provisoire dès le début du premier semestre, c'est-à-dire le lundi 10 septembre et le lundi 1^{er} octobre. Les associations répondant à l'ensemble des critères ou faisant l'objet d'un avis favorable par la CVE obtiennent, sauf décision contraire du CVEF, une reconnaissance provisoire. Pourquoi une reconnaissance provisoire ? Tout simplement parce que nous nous sommes mis d'accord, l'année dernière, sur le fait que les associations reconnues doivent aussi se soumettre à nos formations obligatoires du socle commun. Nous proposerons ces formations au cours du semestre d'automne. En attendant que les responsables associatifs aient pu participer à ces formations, la reconnaissance attribuée reste provisoire et devient effective à partir du moment où les formations ont été suivies d'ici la fin du premier semestre.

Je vais rappeler très brièvement les critères que doivent remplir les associations pour être reconnues :

- Elles doivent, d'une part, avoir mené des actions dans le passé, en tant qu'initiative étudiante ou en tant qu'association reconnue.
- Les statuts doivent avoir été déclarés en préfecture ; la publication au sein du JO a dû être faite.
- Le Conseil d'administration ou l'instance dirigeante de l'association doivent être composés, a minima, de six étudiants de Sciences Po. Les membres de cette instance doivent, pour deux tiers d'entre eux, être étudiants de Sciences Po.
- L'association doit disposer d'une police d'assurance en cours de validité.
- Les responsables associatifs doivent suivre les formations du socle commun que nous proposons au sein de la Direction de la vie étudiante.
- Il convient également de s'engager à ce que l'ensemble des membres de l'association respecte, tout simplement, le règlement de la vie étudiante de Sciences Po.

Afin de donner un peu de visibilité au paysage associatif, nous allons, tout comme dans le passé, organiser un forum associatif dès le début du semestre pour que les initiatives souhaitant changer de statut ou les associations reconnues puissent aller au contact de leur public, en début de semestre, afin que les étudiants puissent prendre connaissance des vocations des unes et des autres.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions ou si vous avez besoin de précisions.

b) Questions et observations

Aurélien FROISSART

Je vais reprendre point par point ce que vous avez énuméré, notamment les conditions pour être étudiant candidat. Je vous remercie pour l'envoi de ce document.

La première porte sur l'obtention de la qualification d'association reconnue. Quid des associations qui souhaiteraient se monter par des 1A ou en début d'année ? La date limite du 28 août est très tôt ; pour des 1A qui ne connaissent pas encore le fonctionnement de Sciences Po et qui n'y sont pas encore sensibilisés, cela sera très difficile à faire pendant les semaines d'intégration. Nous considérons, à Solidaires, que cela est un peu une entrave à la liberté d'entreprendre d'un point de vue associatif.

Concernant le récépissé de la déclaration en préfecture ou l'extrait de publication au journal officiel des associations, nous savons que cela est très compliqué et extrêmement long de récupérer ce genre de papier. Là aussi, est-ce que des dérogations sont prévues pour les associations dont le processus administratif est en cours, mais qui n'auraient pas encore obtenu les documents faisant suite à un traitement extrêmement long de la part de la préfecture ?

Nous avons également une question portant sur l'aide financière que pourrait proposer Sciences Po, notamment au niveau de la souscription des polices d'assurance.

Camille ÉTIENNE

Je serai très brève. Je parle en ma qualité de Présidente d'Amnesty, notamment sur les formations proposées. Serait-il possible d'obtenir les dates, plus en amont ? L'organisation fut, pour nous, difficile ; il fut difficile d'avoir un représentant à chaque réunion. Nous sommes actuellement sur une période brève et c'est assez regroupé. Nous aimerions obtenir les dates en amont afin que nous puissions nous organiser.

Sébastien THUBERT

Monsieur FROISSART, pour répondre à votre question sur les projets associatifs qui auraient besoin de se monter en début d'année, il existe le dispositif « initiatives étudiantes ». Ce processus est destiné à cela. Il permet, au début de chaque semestre, de bénéficier des mêmes moyens que ceux des associations reconnues, mais la procédure est beaucoup plus allégée, car la déclaration auprès de la préfecture n'est pas nécessaire. Cela est soumis à la sélection et au soutien des étudiants. Cela est le premier « sas d'entrée » dans le processus d'associations reconnues. Lorsqu'il y a eu une initiative étudiante, il est possible, ensuite, de demander la reconnaissance en association étudiante.

Pour les financements, bien évidemment, nous mettons en place, comme d'habitude, des aides pour les assurances responsabilité civile. C'est la raison pour laquelle les formations ont lieu plutôt en début d'année ; souvent, les financements ne sont pas demandés parce qu'ils ne sont pas connus ; la formation est un bon moyen de faire connaître ce dispositif. Nous proposerons également des accompagnements de financement pour, par exemple, les initiatives étudiantes qui seront dans un processus de déclaration

en préfecture pour la publication au journal officiel. Bien sûr, nous pouvons accompagner cette démarche.

Nous essayons d'anticiper un peu plus tout cela. Nous reviendrons vers vous, lors du Conseil de juin, avec le programme de formation afin de voir si nous devons l'adapter ; nous aurons alors les premiers éléments du calendrier.

Je rajoute une petite chose sur les modalités, car vous êtes également responsables associatifs. Vous verrez, dans la procédure de reconnaissance, toujours dans cette logique d'accompagnement, que nous allons proposer aux associations qui le souhaiteraient, un outil qui permettra aux associations d'avoir accès à leur comptabilité, aux fichiers des membres, etc. Tout est complexe, notamment lors des changements de gouvernance des associations. Nous mettons à disposition des licences permettant à chaque association de gérer son propre fichier adhérent, de récolter les cotisations en lignes, de mettre en place une billetterie, de gérer de façon très simple la comptabilité, même sans avoir des connaissances en comptabilité ; cet outil peut être partagé entre plusieurs associations. Une association qui serait sur plusieurs campus peut gérer plusieurs budgets à la fois sur cet outil. Sciences Po prendra en charge cet outil même si Sciences Po n'a pas d'accès aux données. Nous fournissons juste les licences. Ce ne sera pas obligatoire. Dans tous les cas, la licence sera proposée dès la procédure de reconnaissance pour une mise en œuvre début septembre.

c) *Vote*

Mathlide BOYER

Avez-vous d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Nombre de votants : 13.

Résultat du vote : 13 votes pour.

La validation des modalités de la procédure de reconnaissance des associations étudiantes 2018-2020 est adoptée à l'unanimité.

V. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 23 JANVIER ET DU 19 FEVRIER 2018

Mathlide BOYER

Je propose que nous adoptions les procès-verbaux des séances du 23 janvier et du 19 février 2018.

Nombre de votants : 13.

Résultat du vote : 12 votes pour, 0 vote contre, 1 abstention.

Les procès-verbaux du 23 janvier et du 19 février 2018 sont adoptés à la majorité.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Hugo JEAN

J'ai une première question de la part de l'UNEF Sciences Po. Elle porte sur le parcours civique, notamment sur les lettres d'engagement. Les étudiantes et les étudiants ont reçu la réponse des responsables du parcours civique concernant la validation ou non de leur lettre d'engagement. Nous souhaiterions signaler que nous avons eu un retour important d'étudiantes et d'étudiants qui ont vu leur lettre d'engagement refusée pour des motifs qui ne sont pas forcément explicites ou qu'ils estimaient injustes. Nous considérons que les étudiantes et les étudiants, pour cette première année de lancement, n'ont pas forcément eu suffisamment d'informations sur ce qui était précisément attendu dans cette lettre d'engagement. Nous pouvons nous retrouver désappointés d'autant plus que les responsables du parcours civique avaient promis une certaine bienveillance, du fait qu'il s'agissait de la première année de lancement, vis-à-vis de cette lettre d'engagement. Beaucoup d'étudiantes et des étudiants sont déçus.

Compte tenu du faible délai de préparation et du manque d'information que nous considérons comme effectif, nous demandons aux responsables du parcours civique de revenir sur leur décision de rejeter les lettres. Nous leur demandons, pour cette première année, d'accepter les lettres de tous les étudiantes et étudiants.

Camille ÉTIENNE

Je rejoins ce qui a été dit. Nous avons également eu de nombreux retours de personnes qui n'ont pas compris ou pour qui cela n'était pas très clair. Nous avons reçu un certain nombre de requêtes. Il aurait peut-être fallu préciser ce qui était attendu. Peut-être faudrait-il voir, cas par cas, les raisons pour lesquelles ces lettres ont été refusées. Nous aimerions avoir des réponses un peu plus précises, car les étudiants ne comprennent pas les raisons pour lesquelles les lettres ont été refusées. Le mail reçu leur semblait être général. Ils aimeraient simplement des éléments de précision.

Julie BILQUARD

Ma question porte sur les examens des premières années et ce qui s'est passé, vendredi dernier, à Arcueil. Il conviendrait de faire remonter un manque de communication de la part de l'administration. Les étudiantes et les étudiants ont eu du mal à savoir s'ils allaient pouvoir composer ou non. J'ai discuté, après coup, avec quelques personnes. Elles se sont retrouvées dans une situation de stress et d'angoisse parce qu'elles étaient toutes rassemblées au même endroit avec de nombreux CRS les encerclant. Elles ont été gazées par les CRS. Ces conditions étaient très stressantes et angoissantes ; ces étudiants n'étaient pas du tout prêts à se retrouver dans ces conditions en allant passer leur examen. Je ne sais pas de quelle façon cela aurait pu être géré différemment ; cependant, je souhaite vraiment insister sur la communication qui aurait pu aller dans le sens d'une dispersion s'il n'y avait pas d'autre choix que ne pas composer.

Au même moment, les étudiants qui étaient en situation de handicap ont composé au 13, rue de l'Université. On les a laissé composer. Finalement, leur copie ne sera pas prise en compte. Ils vont devoir repasser l'examen en ligne. Ils ont reçu le même mail que les autres qui sont en premières années. Pouvez-vous nous dire si leur copie sera prise en compte ou non ?

Le fait que les examens soient en ligne est problématique. Je pense que vous avez reçu de nombreux retours d'étudiantes et d'étudiants. Nombreux sont ceux à commencer un stage ou un travail. Ils ne seront pas forcément disponibles aux horaires pour rendre leur copie d'examen en ligne et composer. D'autre part, cela est problématique pour ceux qui ont pris un billet de train ou d'avion ou pour ceux qui avaient planifié différemment leur semaine. Les examens pourraient-ils être organisés d'une autre manière même si le délai est très court ? Ne serait-il pas possible de conserver la note de conférence, que ce soit pour l'Humanité littéraire ou pour la sociologie ? Pour les étudiantes et les étudiants qui ne pourraient pas valider, avec la note de conférence, ne serait-il pas possible de leur proposer un travail à rendre à une date ultérieure, par exemple jusqu'au samedi minuit, sur une plate-forme ?

Mathilde BOYER

Je souhaiterais faire une petite intervention. Cela est lié à tout ce qui touche au parcours civique et aux lettres d'engagement. On nous a demandé de rendre les lettres d'engagement ce jour même. Il convient de comprendre que les délais étaient assez courts. Pour ceux qui sont en rattrapage, cela se passe en pleine période d'examen. Il nous est demandé d'ajouter des références bibliographiques ; cela est assez difficile de le faire dans les délais impartis ; de plus, en période d'examen, cela est un peu compliqué. Les étudiants demandent de quelle façon il est possible de répondre aux consignes.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Sur les lettres d'engagement et le bilan de cette première année inédite, la doyenne du Collège universitaire viendra lors de la prochaine session du CVEF pour vous en présenter un premier bilan ; je pense qu'elle s'attardera sur ce sujet. Nous avons également une réunion, aujourd'hui, sur ce sujet. Je ferai remonter vos inquiétudes même si j'aurais aimé avoir un peu plus d'éléments circonstanciés, surtout quantitatifs sur le nombre de lettres que vous appelez "refusées". J'espère que nous trouverons une solution parce qu'effectivement, il s'agit de la première édition ; il est un peu normal qu'il y ait eu quelques petits flottements sur la communication et sur le traitement.

Concernant les examens, si vous le permettez, je me réfère à une émission du samedi matin présenté par Christine MASSON, sur France Inter sur l'actualité cinématographique. Lors du générique de fin, les invités disent : « et moi... » Moi, Myriam DUBOIS MONKACHI, j'y étais. » J'y étais, ce vendredi, à Arcueil. Je me permets de relativiser un peu ce que vous avez dit en termes d'ambiance. Effectivement, il y avait beaucoup de monde et beaucoup d'étudiants ; il n'y avait pas forcément que des étudiants de Sciences Po. La situation était délicate ; les forces de police étaient très impliquées, mais elles n'étaient peut-être pas au bon endroit puisque nous étions, dans l'expectative, depuis 6h30 du matin jusqu'à 9h30, le moment où la décision a été prise d'annuler cet examen. Le mail était prêt avec les adresses des étudiants ; nous avons envoyé le message depuis nos téléphones portables pour qu'il parte le plus rapidement possible une fois la décision prise ; il était très difficile de vivre ce moment « particulier » et d'assurer la communication. Nous l'avons fait de manière un peu artisanale en ayant des relais parmi les étudiants qui envoyaient des textos. De ce fait, il y a eu une désinformation sur le sujet que vous évoquiez. Nous avons essayé, dans tous les cas, de gérer au mieux. Cela signifie informer les étudiants très tôt de ce que nous allons mettre en place pour qu'ils puissent passer cette évaluation faisant partie de la maquette pédagogique de leur cursus. Effectivement, nous avons, très rapidement, proposé de mettre en place deux examens ; les deux examens concernés étaient l'examen final d'humanités pour le Collège universitaire ; il n'y a pas de contrôle continu pour cet examen. L'autre cours est celui de d'introduction à la sociologie. Très tôt, nous avons contacté les trois enseignants, les deux enseignants de sociologie et l'enseignant d'humanité, Frédéric GROS. Ce dernier fut très réactif pour nous fournir un autre sujet parce qu'effectivement, nous avons pris la décision de laisser composer les étudiants en situation de handicap. Ils se sont déplacés ; ils étaient en sécurité à Paris ; ils ont donc pu composer sans aucune difficulté sur un sujet qui sera, bien entendu, pris en compte et qui sera différent du sujet qui sera proposé aux autres étudiants.

La question se pose sur les modalités. Nous avons la possibilité de refaire un présentiel le vendredi 18 mai. Nous en avons parlé avec quelques étudiants qui nous ont précisé que cela leur était impossible ; certains étaient en stage ; d'autres partaient en Argentine, d'autres au Congo. Nous avons reçu de nombreux mails de réactions suite à nos communications. Nous avons donc mis en place un examen en ligne qui aura lieu demain, autour d'un sujet spécifique en humanité et, samedi prochain, un sujet en sociologie. Nous avons mis en place des attestations pour les étudiants qui le souhaitent afin de justifier de cette nécessité de se rendre disponible, pendant ces quatre heures, auprès des employeurs s'ils sont en stage ou si, éventuellement, ils ont une autre activité dont nous n'aurions pas connaissance. Nous savons très bien que certains étudiants ne pourront pas composer à ce moment, en ligne, pour des diverses raisons. Nous leur demandons de justifier cette situation. En fonction du nombre d'étudiants, nous organiserons quelque chose d'autre. Nous sommes dans une situation de gestion de crise. Il me semble que la situation a été prise en considération assez rapidement. Il y avait également des risques, samedi matin, à Arcueil puisque nous avons encore deux examens pour les étudiants en deuxième année d'histoire. Ces examens ont pu se dérouler sans difficulté.

Voilà les éléments que je peux vous transmettre, à ce stade. Bien entendu, vous pouvez compter sur la bienveillance des enseignants qui ont compris la façon dont les choses se sont passées. Le sujet sera différent ; une évaluation sera en ligne avec tous les risques que cela comporte ; j'ai entendu, ce matin, à plusieurs reprises, de la part des représentants, que les étudiants étaient responsables et capables de décider. Nous faisons donc appel à leur honnêteté intellectuelle et nous espérons que les choses se passeront dans les règles de l'art avec, bien entendu, la possibilité de vérifier s'il n'y a pas eu de plagiat par le biais du logiciel Urkund puisque tout sera en ligne. Nos enseignants porteront un regard attentif et attentionné sur les évaluations réalisées dans ce contexte.

Camille ÉTIENNE

Je rejoins un peu ce que disait Madame BILQUARD. Nous avons recueilli des personnes qui ne pouvaient pas être présentes pour diverses raisons. Nous avons reçu des requêtes sur le fait que cela soit en ligne. Comment sera aménagée l'épreuve ? En sociologie, des questions de cours se posent. Composer avec les cours en ligne, le cahier sur les genoux pose un problème d'équité par rapport à ceux qui ont déjà composé. Cela n'est pas très juste. L'épreuve sera-t-elle aménagée ? Il s'agit, bien sûr, de toutes les dérives des examens en ligne. Il s'agit d'une situation difficile. Il conviendra, un moment donné, d'y répondre. L'épreuve sera-t-elle aménagée ?

Myriam DUBOIS MONKACHI

Je ne peux pas m'avancer pour les sociologues qui ont été contactés. Pour les humanités, cela sera le même type de sujet, c'est-à-dire un sujet réflexif, même s'il y a forcément des risques d'accompagnement par des personnes de l'entourage des étudiants ou de recours à des recherches qui prendront beaucoup de temps et qui pénaliseront plutôt l'étudiant qu'autre chose. Sur la sociologie, nous avons demandé aux enseignants de proposer un sujet portant sur la réflexion plutôt que sur le cours. Nous n'avons pas encore vu le sujet puisque la composition aura lieu samedi prochain. Ils sont conscients de cela ; je pense qu'ils sont très sensibles à ce sujet. Nous pouvons leur faire confiance. J'aimerais vous faire passer le message suivant : « vous pouvez nous faire confiance ». Nous aurions pu vous dire que nous laissons tomber et que nous faisons tout au mois d'août, avec le risque que vous passiez à l'année supérieure en conditionnel de conditionnel, etc. La proposition que nous vous avons faite nous semble très honnête. Nous comptons sur votre honnêteté intellectuelle et sur votre engagement pour que les choses se passent au mieux. Les personnes qui ne pourront pas passer cette épreuve en ligne seront contactées afin que nous mettions en place une solution qui sera forcément plus tardive. Nous vous encourageons vraiment à tout faire pour être disponibles. Nous mettrons également à votre disposition, pour ceux qui seront présents, des ordinateurs si cela se révèle nécessaire. Il convient de se manifester aujourd'hui, avant-midi. Là aussi, nous devons organiser les choses, notamment pour demain.

Aurélien FROISSART

Est-il possible de soumettre quelque chose au vote pendant la séance des questions diverses ?

Sébastien THUBERT

Non.

Aurélien FROISSART

Cela fut pourtant le cas, lors de la dernière séance, sur la question des règlements mixtes qui ont été condamnés par le Conseil.

Sébastien THUBERT

La direction établit l'ordre du jour après consultation du Bureau du Conseil. C'est le règlement.

Aurélien FROISSART

Condamner les violences policières par le Conseil de la vie étudiante et de la formation, comme ont été condamnés d'autres points aux réunions précédentes, reste impossible.

Jan ROVNY

Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole. Je ne sais pas exactement ce qui s'est passé. Je suis professeur dans un cours de statistiques. J'organise des examens en ligne pour un grand nombre d'étudiants. Je comprends très bien ce que peut être l'angoisse des étudiants lorsque les modalités d'examen changent. Je comprends aussi qu'il est difficile de s'adapter à cela. Je peux seulement témoigner qu'il est possible d'organiser un examen en ligne pour un grand nombre d'étudiants ; cela peut très bien fonctionner. Je comprends vos inquiétudes, mais je dois dire que cela est vraiment possible de l'organiser. Nous avons une équipe qui organise cela très bien. Cela peut fonctionner.

Myriam DUBOIS MONKACHI

J'ai une petite annonce qui va prendre une minute. Sciences Po est très engagée sur les questions de parité entre les femmes et les hommes, sur les questions d'accompagnement des étudiantes et des étudiants sur les sujets de discrimination. Nous voulions simplement vous annoncer que Sciences Po rejoint la Conférence permanente des responsables « égalité et diversité ». À ce titre, Sciences Po sera impliquée dans des groupes de travail sur les problématiques qui nous intéressent beaucoup et qui sont la formation des personnels enseignants sur ces sujets, le harcèlement sexuel, — vous savez que nous avons, à Sciences Po, une cellule de veille contre le harcèlement sexuel — la lutte contre les discriminations — la Direction de la vie étudiante est fortement impliquée sur ces sujets — et les freins aux carrières des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche. Là aussi, Sciences Po organise,

avec Sciences Po Carrières, des conférences et des ateliers pour accompagner les étudiants sur ces sujets de confiance en soi et d'ambition.

Mathilde BOYER

S'il n'y a pas de réaction, nous pouvons clôturer la séance. Je vous remercie d'être venus. Je vous souhaite un bon lundi et une bonne semaine.

Mathilde BOYER lève la séance à 10 h 23.